Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9570579
Centre d'intérêt: 120

Regroupement des collèges du Montréal métropolitain.

Mémoire du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain présenté à la Commission de l'éducation relativement à la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois / Regroupement des collèges du Montréal métropolitain. -- Montréal : Le Regroupement, 1992.
26 f. ; 28 cm + résumé (3 f.).

Titre de la couv.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Accès à l'éducation * Relations collège-entreprise * Développement économique * Rôle du collège * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement) * Education des adultes

Identificateur(s) de nom: Montréal

La première partie du mémoire du Regroupement met en évidence le problème d'accessibilité aux études collégiales dans la région métropolitaine pour les adultes qui désirent poursuivre des études à titre individuel, indépendamment des programmes collectifs de formation. La deuxième partie traite du partenariat cégeps-entreprises dans la région métropolitaine, mouvement qui commande des ajustements dans les collèges. La troisième partie souhaite une participation accrue des collèges au développement socio-économique de la région métropolitaine. Rappel des recommandations à la fin du document.

REGROUPEMENT DES COLLÈGES
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

95 70579-A

Reçu le OCT - 9 1992

43M

0.4m
2e copie

REÇU le
1 - AOÛT 1994

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE

MÉMOIRE

du

**REGROUPEMENT DES COLLÈGES
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

présenté à

LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

**relativement à la consultation générale
sur l'enseignement collégial québécois**

Septembre 1992

5701, boul. Christophe-Colomb
Montréal (Québec)
H2S 2E9
(514) 271-5508
Télécopieur: (514) 271-4320

AVANT-PROPOS

Le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM) est un organisme créé par les onze (11) cégeps de l'île de Montréal et de Laval, afin de représenter l'ordre collégial sur la scène régionale. Cette structure a été mise en place au début de l'année 1986, à la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) pour participer, entre autres, aux mécanismes de concertation Éducation/Main-d'oeuvre institués en vertu de l'Énoncé d'orientation et du plan d'action gouvernemental en matière d'éducation des adultes de 1984.

Les mandats assumés par le RCMM sont principalement de faciliter la concertation des collèges dans le dossier de l'éducation des adultes et des services aux entreprises, d'assurer la représentation des collèges auprès des diverses instances régionales de la main-d'oeuvre, de favoriser le positionnement de l'ordre collégial dans la région métropolitaine, d'agir à titre d'agent de liaison pour le MESS lorsque cela est requis, enfin de développer des liens avec les différents organismes du Montréal métropolitain.

C'est en tant qu'intervenant en matière d'éducation des adultes et de partenaire du développement socio-économique dans la région du Montréal métropolitain que le Regroupement entend exprimer son point de vue dans le cadre de la consultation menée sur l'enseignement collégial au Québec.

INTRODUCTION

Depuis plus de vingt ans, le rôle des collèges auprès des adultes et dans la communauté évolue. D'une mission centrée d'abord sur la formation initiale des jeunes, les collèges ont graduellement ouvert leurs portes à des clientèles diversifiées: des adultes effectuant un retour aux études, à temps complet ou à temps partiel, des chômeurs, des assistés sociaux, des femmes, des jeunes décrocheurs de retour aux études, etc. Les services d'éducation des adultes des collèges (SEA) ont su développer des approches et des formats d'enseignement adaptés à ces clientèles. Depuis quelques années cependant, on se heurte à un problème d'accessibilité dans la région métropolitaine pour les adultes désireux de poursuivre des études collégiales à titre individuel indépendamment des programmes collectifs de formation. Cette question sera l'objet de la première partie de notre Mémoire.

Les dernières années sont également marquées par un mouvement qui fait consensus parmi tous les acteurs sociaux, et rendu nécessaire par le contexte de libéralisation des marchés et des mutations technologiques : la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre dans une économie en transition. Avec notamment la mise en oeuvre des accords Canada-Québec sur la formation professionnelle et des programmes québécois axés sur le développement de la main-d'oeuvre, les collèges ont développé des relations soutenues avec les entreprises; le volume élevé d'activités de formation sur mesure dans les collèges l'illustre amplement. Le partenariat cégeps-entreprises demeure aujourd'hui une réalité incontournable, en ce qu'il répond d'abord à des besoins de société identifiés comme prioritaires. Encore ici, les collèges font la preuve de leur capacité de satisfaire aux exigences d'une société en mutation. Ce mouvement commande toutefois des ajustements dans les collèges, dans la mesure où le milieu du travail pousse de plus en plus sur le système d'éducation à répondre à ses besoins nouveaux et spécifiques. La deuxième partie traitera de cette question.

Désormais, par les relations qu'ils entretiennent avec les entreprises, les collèges ont élargi le champ de leurs relations au-delà du MESS et des autres ministères et organismes publics ou parapublics; ils ont des partenaires multiples, tant parmi les réseaux gouvernementaux que dans les milieux industriels. Dans la région métropolitaine, les enjeux de ce partenariat multiple forcent les collèges à assumer un nouveau rôle au sein des différentes instances. Ce sera l'objet de la troisième partie.

En somme, l'évolution du dossier de l'éducation des adultes se présente d'une façon particulière dans la région de Montréal, quant à l'accessibilité des adultes au collégial, quant au renforcement des relations cégeps-entreprises, et enfin quant au rôle et à la représentation des collèges sur la scène régionale. Ces particularités commandent une révision de la situation actuelle.

I- L'ACCESSIBILITÉ DES ADULTES DANS LES COLLÈGES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Dans les collèges, le nombre d'adultes, en emploi ou non, qui étudient à temps partiel ou à temps plein, a considérablement augmenté au cours des dernières années. En fait, le rapport jeunes-adultes dans les cégeps s'est inversé. Les sources d'une augmentation significative des adultes au collégial sont connues: difficultés économiques, taux de chômage élevé, valorisation accrue de la scolarisation sur le marché de l'emploi, restructuration industrielle et hausse des exigences requises par les employeurs.

Depuis longtemps, les collèges ont développé des contenus et des structures de programmes diversifiés afin de répondre aux besoins de la clientèle adulte (CEC, AEC, DPEC). Bien que des efforts soutenus restent encore à fournir, de nouveaux outils et des formats adaptés aux particularités des adultes sont nés (la reconnaissance des acquis, la formation à distance). Avec la mise en oeuvre de programmes comme Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes (ISPJ), Transition-Travail, Accès aux carrières technologiques pour les femmes, Gestion des affaires PME, les collèges participent aussi de plain-pied à l'effort collectif d'adaptation d'une main-d'oeuvre en difficulté (encore faudrait-il que les adultes ne soient pas pénalisés dans leur démarche de formation, quant à leurs prestations de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage). Plus récemment, le nouveau programme Subvention et Prêts Individuels aux Travailleurs et Travailleuses (SPRINT) a commencé de créer un certain intérêt dans la région métropolitaine pour les adultes intéressés par la possibilité d'effectuer une année scolaire à temps complet.

L'éducation des adultes dans les collèges constitue, de fait, pour beaucoup d'individus, l'occasion d'une «seconde chance», en vue d'acquérir une formation

technique ou un recyclage que les conditions du marché de l'emploi rendent désormais indispensable. La question de l'accessibilité au réseau collégial apparaît ici clairement et s'impose de plus en plus à notre attention, puisqu'il est évident que le mouvement actuel des adultes à pénétrer massivement le réseau collégial va aller s'accroissant.

Une démarche cependant de plus en plus freinée

Depuis quelques années, dans la région métropolitaine, les adultes se heurtent à une offre de cours sévèrement limitée, compte tenu du mode de financement de ces cours: enveloppe fermée et facteur de pondération qui continue de varier à la baisse au MESS, réduction de plus de 50 % sur 3 ans de la part allouée par le MMSRFP à ce type de besoins, réduction de l'enveloppe temps plein par le gouvernement fédéral et, plus récemment, imposition de 1,00 $ supplémentaire de l'heure par le MMSRFP. De plus, des logiques administratives différentes entre les modes d'organisation et les sources de financement en rendent la gestion complexe pour les collèges. Le RCMM a dénoncé plus d'une fois cette situation auprès des autorités responsables. Il maintient toujours sa position aujourd'hui, soit l'établissement d'une source unique de financement pour l'offre de cours crédités à temps partiel (le MESS) et l'ouverture de l'enveloppe budgétaire (à l'instar des universités) afin de répondre adéquatement à la demande. La Fédération des cégeps, le Conseil des collèges et le Conseil supérieur de l'éducation ont également réclamé le rétablissement de la situation dans le même sens auprès des autorités gouvernementales, mais sans succès.

Le système de financement actuel tend à confiner l'éducation des adultes au rang de mission résiduelle des collèges, parce qu'il marginalise la prestation des cours à temps partiel. Les adultes paient déjà des frais pour ces cours car la gratuité n'est

pratiquement acquise à l'adulte que s'il s'inscrit à temps complet au système de l'enseignement ordinaire ou dans un programme temps plein financé par le fédéral. La situation actuelle, et notamment l'imposition du dollar supplémentaire de l'heure, va contraindre les collèges à hausser, à nouveau, les frais exigés des adultes à un taux qui ne favorise guère l'accès à la formation qualifiante et scolarisante. Ces frais atteignent déjà, dans la région métropolitaine, un niveau qui se rapproche dangereusement de celui des universités. Il serait pour le moins anormal que les droits exigés aux adultes atteignent des niveaux comparables au collège et à l'université. D'abord parce que les coûts globaux de l'ordre collégial devraient être moins élevés que ceux du système universitaire. Ensuite, parce qu'à choisir entre le collégial et l'université, les adultes auront toujours tendance à s'inscrire au niveau le plus élevé. Les règles actuelles de financement du MESS favorisent ce mouvement compte tenu du fait que l'ensemble de la clientèle universitaire (temps plein et temps partiel) est traitée sur un même pied d'égalité contrairement à la clientèle adulte du collégial qui se voit imposer un financement par enveloppe fermée. Alors que le Québec a besoin de techniciens - plusieurs milieux industriels de pointe l'ont clamé bien haut -, le système actuel, qui est sous la tutelle du même ministère, pousse au contraire à l'inflation des niveaux de formation.

Une révision du mode de financement de la formation à temps partiel au collégial s'impose de toute urgence pour corriger une situation qui a été maintes fois dénoncée. Dans la région métropolitaine, un nombre trop élevé d'adultes sont refusés aux comptoirs d'inscription malgré leur intérêt à poursuivre une formation créditée. La Loi créant les collèges d'enseignement général et professionnel doit nécessairement être revue pour régler définitivement cette question de l'accessibilité à l'enseignement collégial pour ceux et celles qui désirent poursuivre leurs études à temps partiel.

C'est pourquoi, nous recommandons:

I. **QUE LE MESS ASSURE L'ACCESSIBILITÉ DES ADULTES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PAR L'APPLICATION D'UN MODE DE FINANCEMENT À TEMPS PARTIEL COMPARABLE À CELUI DU TEMPS PLEIN ET QUE LA LOI DES COLLÈGES SOIT MODIFIÉE EN CONSÉQUENCE.**

Il est inévitable que la demande des adultes au collégial va s'accroître davantage dans la région métropolitaine. Dans le contexte actuel de restructuration de l'économie, de mondialisation du commerce et de mutations technologiques, les entreprises font face à des impératifs de productivité accrue, d'ajustement de leurs modes de production et de gestion. Le déclin des secteurs traditionnels de l'économie montréalaise va de pair avec l'accroissement du tertiaire moteur, lequel requiert des qualifications professionnelles différentes. C'est le rythme d'adaptation de la main-d'oeuvre à ces nouvelles réalités qui constitue le défi de l'heure. La majorité des adultes qui font le choix de la formation technique au collégial, que ce soit à temps complet ou à temps partiel, font partie du groupe qui se trouvera encore sur le marché de l'emploi dans 10 ans. L'enjeu s'avère donc majeur, dans la mesure où les 10 prochaines années seront déterminantes pour l'économie québécoise.

Alors que 40 % des emplois créés au Québec depuis 15 ans le sont à temps partiel, alors que le manque de scolarisation est un obstacle déterminant à la participation au marché du travail, alors que les entreprises réclament davantage de personnel qualifié, il est pour le moins incongru que les collèges soient contraints de limiter l'accès des adultes (et 80 % des adultes choisissent la filière technique, ce qui est significatif de leurs motivations). Malheureusement, ces adultes n'ont pas de voix commune et donc aucune force de pression auprès des instances politiques.

Des ajustements nécessaires

La présence accrue des adultes à l'enseignement collégial pose aussi des enjeux au regard notamment de la structure actuelle des programmes et du développement de mécanismes de reconnaissance des acquis. Dans une enquête du Conseil supérieur de l'éducation, les adultes ont souligné les difficultés que pose l'accès au DEC, compte tenu du temps requis pour aller au bout d'un programme que l'on poursuit, le plus souvent, à temps partiel. N'y aurait-il pas lieu d'établir un système modulaire de programmes, assorti d'une certification progressive (par la cumulation d'AEC par exemple)? À l'intérieur d'un tel système, on pourrait laisser à l'établissement la responsabilité de proposer, à la clientèle adulte, un ensemble de programmes composés de divers blocs reconnus de formation. Dans chaque bloc, un nombre défini d'unités de formation pourrait même être laissé au choix de l'individu.

Le discours actuel sur la formation professionnelle dans une perspective d'éducation continue conduit inéluctablement à la révision de la structure actuelle des programmes. Il faut prévoir une marge de manoeuvre plus importante pour les établissements de formation afin qu'ils puissent concrètement assister l'adulte dans la définition de son propre projet de formation.

En conséquence, nous recommandons:

II. **QUE LA STRUCTURE DES PROGRAMMES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL SOIT RÉVISÉE DANS L'OPTIQUE DE LAISSER AUX ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION TOUTE LA MARGE DE MANOEUVRE VOULUE POUR PROPOSER, À LA CLIENTÈLE ADULTE, DES PROGRAMMES ADAPTÉS DE FORMATION ET QU'UN SYSTÈME MODULAIRE DE PROGRAMMES ASSORTI D'UNE CERTIFICATION PROGRESSIVE SOIT ÉTABLI.**

Dans la foulée de la révision de la structure des programmes, on ne pourrait ignorer l'importance de la reconnaissance des acquis. Bien que des progrès aient été réalisés depuis quelques années, les collèges devront aller beaucoup plus loin. C'est essentiellement le gouvernement fédéral qui a donné le coup d'envoi à ce service dans les collèges du Québec. Aujourd'hui, tant l'établissement de services de reconnaissance des acquis que le développement d'instruments appropriés se font urgents, dans la mesure où les clientèles adultes sont diversifiées et de plus en plus nombreuses. Les personnes déjà en emploi qui veulent se recycler ou se perfectionner, les adultes, dont les femmes en particulier, qui veulent effectuer un retour aux études en vue d'une réintégration au marché du travail, les autodidactes, les travailleurs licenciés collectivement et la présence, dans la région métropolitaine, de communautés culturelles de plus en plus nombreuses, autant de facteurs qui rendent encore plus complexe l'élaboration d'outils adaptés. Qui plus est, avec l'augmentation du volume d'activités de formation sur mesure en entreprise dans les collèges, et parce qu'elle figure en amont et en aval du processus, la reconnaissance des acquis nécessite un soutien accru et permanent malgré le fait qu'une contribution financière du client puisse s'avérer nécessaire pour soutenir, en partie, l'existence d'un tel service.

En conséquence, nous recommandons:

III. **QUE LE MESS ACCORDE LES RESSOURCES SUFFISANTES AUX COLLÈGES POUR QU'ILS PUISSENT OFFRIR ADÉQUATEMENT AUX ADULTES ET AUX ENTREPRISES DES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DANS LE CADRE D'UN MODÈLE DE FINANCEMENT PARTAGÉ.**

Que ce soit en matière de structures de programmes ou d'outils pédagogiques adaptés aux adultes, des ajustements seront donc requis pour répondre davantage aux besoins des adultes et du marché de l'emploi. Et avec l'élargissement du champ d'action que constitue la formation sur mesure dans les collèges, avec la mise en oeuvre de la politique québécoise de développement de la main-d'oeuvre, tout pousse à ce que le système collégial s'engage plus avant auprès d'une clientèle adulte diversifiée.

II- LE PARTENARIAT CEGEPS-ENTREPRISES DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Le réseau des collèges s'est particulièrement distingué en mettant au point le concept de formation sur mesure pour les adultes et les entreprises. Dans cette foulée, depuis plusieurs années, les collèges ont développé des liens d'affaires avec leur milieu; les SEA ont fait preuve de dynamisme en faisant de l'éducation des adultes un véritable laboratoire et un lieu d'expérimentation qui, aujourd'hui, vient satisfaire les besoins diversifiés de la main-d'oeuvre.

Avec l'Énoncé de politique en éducation permanente de 1984, et surtout le dernier Accord Canada-Québec sur la formation professionnelle (volet FME), les gouvernements ont reconnu le rôle privilégié des collèges auprès de la main-d'oeuvre et des entreprises. Des programmes de subvention sont mis en oeuvre, par lesquels on fait largement appel au réseau public. Les besoins des entreprises en matière de recyclage et de perfectionnement draineront d'ailleurs une proportion toujours plus grande des ressources financières du MMSRFP et d'EIC.

La formation sur mesure a ainsi rapidement mobilisé les collèges, par son volume bien sûr, mais aussi par ses effets sur l'organisation collégiale. Bien que la

plupart des collèges eussent déjà l'habitude de ce type de formation, la formalisation des activités auprès des entreprises est venue bousculer les approches, les modes de gestion, voire les «valeurs» qui prévalaient généralement: une clientèle dont les exigences ne cadrent pas toujours avec l'appareil scolaire, des besoins précis à diagnostiquer et une offre de services à élaborer en conséquence, des formats d'enseignement à adapter, des impératifs d'organisation à concilier à l'intérieur du système (horaires, locaux, etc.), des outils pédagogiques à adapter ou à créer, des ressources humaines à préparer (embauche de conseillers en formation, chargés de cours, etc.). La formation sur mesure est ainsi devenue, par nécessité, l'affaire de tous, du SEA à la direction des services d'enseignement, du service des finances à la direction générale. Bref, c'est un dossier d'établissement, un volet identifié de développement de l'établissement.

Bien que les volumes d'activités en formation professionnelle et technique varient de l'un à l'autre, les collèges ont relevé le défi. Un sondage effectué par la firme Méthodus, pour le compte de la DGEC, révèle d'ailleurs que le taux de satisfaction des entreprises à l'égard des différents éléments de formation sur mesure varie de 86 à 92 %. Plus précisément, les deux principaux éléments de satisfaction mentionnés par les entreprises sont le contenu et les activités de formation, et la qualité des formateurs et formatrices. Pour 92 % des entreprises, la formation donnée est adaptée à leurs besoins particuliers et à ceux de leurs employés.

La qualité des produits et des services rendus témoigne aujourd'hui d'une approche-client qui est spécifique à la clientèle corporative. Certains collèges ont d'ailleurs mis sur pied des centres de services aux entreprises. Les formules d'intervention sont nombreuses et les initiatives ne manquent pas. Qui plus est, les collèges entretiennent des relations d'affaires qui ne s'inscrivent pas uniquement dans le cadre des programmes gouvernementaux; ils établissent aussi des contrats directement avec l'entreprise.

Les retombées de la formation sur mesure sont considérables. Pour l'individu, la formation reçue, qu'elle soit donnée en établissement ou en entreprise, peut devenir le point de départ d'un retour aux études et la source d'une confiance en soi accrue. Pour l'entreprise, il en va de sa compétitivité au sein du marché, et de sa capacité à assurer son développement à plus long terme. La formation constitue de plus une occasion de raffermir le sens de l'appartenance de l'employé à son environnement organisationnel. Pour le système scolaire, ce type d'activités constitue notamment un lieu de ressourcement pour les professeurs, une clé importante pour l'actualisation continue des programmes, et la base d'un partenariat solide qui peut fournir des occasions de stages pour les jeunes et l'accès à des équipements de pointe. Ces retombées, à elles seules, justifient amplement la nécessité d'aller de l'avant en matière de développement de la main-d'oeuvre en emploi, d'où l'importance d'une reconnaissance accrue par les instances gouvernementales.

Les récentes politiques et stratégies gouvernementales placent le développement des ressources humaines au centre des priorités actuelles; en fait, la formation de la main-d'oeuvre passe désormais au rang de «dossier horizontal», parce qu'elle est définie comme la pierre d'assise du développement économique du Québec. Des mesures et des actions en témoignent : le crédit d'impôt à la formation pour les entreprises, la création de comités qui traitent de la formation à l'intérieur de la stratégie des grappes industrielles, les prises de position d'associations industrielles (telle l'Association canadienne des technologies de pointe), etc. Avec un tel consensus social autour de la question des ressources humaines, il est évident que le mouvement actuel va s'accroître davantage - et cela est par ailleurs souhaitable.

Des impératifs nouveaux

Les collèges ont-ils atteint les limites d'absorption de ce mouvement? Chose certaine, des contraintes pèsent déjà sur le réseau collégial dans la région métropolitaine, notamment sur le plan de la disponibilité des espaces. En effet, les règles de financement du Conseil du trésor tiennent uniquement compte des variations de clientèles à l'enseignement ordinaire, ignorant totalement la présence et les variations de clientèles à l'éducation des adultes. Comme la notion d'adulte renvoie encore, hélas, à la formation dispensée le soir, on tient pour acquis que les salles sont disponibles. Avec, en plus, la formation sur mesure, on assiste à une demande élevée de locaux le jour et non seulement le soir (et on sait que les besoins en formation initiale des jeunes ne diminueront pas).

De plus, avec la notion de sous-centres, les règles actuelles du MESS permettent l'utilisation de locaux supplémentaires uniquement aux collèges en région; on tient surtout compte du facteur d'éloignement. En milieu urbain, cette règle ne peut pas s'appliquer de façon analogue, compte tenu de la géographie du territoire et de son bassin de population. Dans la région métropolitaine, puisque le volume de formation sur mesure est relativement élevé - et il le sera davantage à l'avenir, en raison du mouvement de restructuration industrielle - les collèges sont contraints de louer des espaces, à des coûts généralement plus élevés qu'ailleurs au Québec. En 1991-92, ces coûts ont totalisé plus de 500 000 $ et les dépenses à ce chapitre en 1992-93 sont estimées à plus de 700 000 $, soit une augmentation de l'ordre de 40% uniquement pour cette année.

En conséquence, nous recommandons:

IV. **QUE LES RÈGLES DE FINANCEMENT AU NIVEAU DES ESPACES ALLOUÉS POUR ACCUEILLIR LA CLIENTÈLE DU COLLÉGIAL SOIENT MODIFIÉES DE FAÇON À PRENDRE EN COMPTE LA CLIENTÈLE INSCRITE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES, SURTOUT CELLE QUI RÉCLAME UNE FORMATION DE JOUR.**

De plus, nous recommandons:

V. **QUE LE MESS TIENNE COMPTE DE LA RÉALITÉ DES COLLÈGES URBAINS ET MODIFIE SES RÈGLES ACTUELLES EN MATIÈRE D'UTILISATION DE LOCAUX SUPPLÉMENTAIRES.**

L'intégration des formats de formation

Sur le plan des contenus de programmes, le partenariat cégeps-entreprises a permis de développer des programmes taillés sur mesure et d'utiliser des approches différentes, comme la méthode d'élaboration de programmes par compétence. Il importe de maintenir et d'encourager cette pratique à la grandeur du réseau. Et, s'il est vrai que l'adulte doit participer à la définition de son propre projet de formation, il est tout aussi logique de s'inspirer du partenariat cégeps-entreprises pour développer de nouveaux programmes de formation et pour actualiser, sur une base continue, les programmes déjà existants. À cet effet, l'intégration du "sur mesure" dans la gestion et le développement des programmes au collégial constituerait sans doute une avenue à examiner.

En conséquence, nous recommandons:

IV. **QUE LES RÈGLES DE FINANCEMENT AU NIVEAU DES ESPACES ALLOUÉS POUR ACCUEILLIR LA CLIENTÈLE DU COLLÉGIAL SOIENT MODIFIÉES DE FAÇON À PRENDRE EN COMPTE LA CLIENTÈLE INSCRITE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES, SURTOUT CELLE QUI RÉCLAME UNE FORMATION DE JOUR.**

De plus, nous recommandons:

V. **QUE LE MESS TIENNE COMPTE DE LA RÉALITÉ DES COLLÈGES URBAINS ET MODIFIE SES RÈGLES ACTUELLES EN MATIÈRE D'UTILISATION DE LOCAUX SUPPLÉMENTAIRES.**

L'intégration des formats de formation

Sur le plan des contenus de programmes, le partenariat cégeps-entreprises a permis de développer des programmes taillés sur mesure et d'utiliser des approches différentes, comme la méthode d'élaboration de programmes par compétence. Il importe de maintenir et d'encourager cette pratique à la grandeur du réseau. Et, s'il est vrai que l'adulte doit participer à la définition de son propre projet de formation, il est tout aussi logique de s'inspirer du partenariat cégeps-entreprises pour développer de nouveaux programmes de formation et pour actualiser, sur une base continue, les programmes déjà existants. À cet effet, l'intégration du "sur mesure" dans la gestion et le développement des programmes au collégial constituerait sans doute une avenue à examiner.

Les établissements de formation sont effectivement très bien placés pour observer les changements qui ont cours sur le marché du travail compte tenu de leurs rapports constants et soutenus avec les entreprises. Dans une perspective de décentralisation, il faudrait trouver le moyen de mettre à contribution la formation sur mesure de courte durée pour actualiser, sur une base continue, les programmes de formation en fonction de l'évolution des compétences recherchées. Il faudrait examiner aussi, par la même occasion, des formules de reconnaissance de cette formation.

Pour ce qui est du développement de nouveaux programmes de formation, il faut nécessairement se référer à des interventions de plus longue durée. Dans un secteur industriel donné, l'élaboration en partenariat avec les principaux acteurs concernés d'un Plan complet de développement des ressources humaines (PDRH), ne devrait-il pas conduire à un programme d'études reconnues ? Et même s'il s'agit d'un PDRH à réaliser pour une seule entreprise, la question de la reconnaissance de la formation demeure toujours présente. Il est prévisible d'ailleurs que les travailleurs eux-mêmes exercent de plus en plus de pressions auprès des établissements pour obtenir une reconnaissance plus formelle de la formation reçue.

Dans certains cas, il faudrait reconnaître l'existence d'un nouveau programme de formation alors que dans d'autres situations, la formation pourrait être assimilable à un programme déjà reconnu et menant à un diplôme. Dans les deux cas cependant, ce sont les établissements de formation qui devront être en mesure de répondre aux exigences qui leurs seront posées. Ils devront reconnaître à la fois la valeur de la formation donnée de même que les acquis des travailleurs touchés par le programme.

Ainsi, pour permettre aux établissements de formation de jouer pleinement ce rôle avec l'appui du monde du travail, il faut nécessairement qu'ils soient directement engagés dans la gestion et le développement des programmes de formation.

En conséquence, nous recommandons:

VI. **QUE LE MESS FAVORISE UNE PLUS GRANDE DÉCENTRALISATION DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES VERS LES ÉTABLISSEMENTS, TOUT EN RECONNAISSANT L'IMPORTANCE DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET LA VALEUR DE LA FORMATION SUR MESURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE FORMATION ET DANS L'ACTUALISATION DES PROGRAMMES EXISTANTS.**

Vers d'autres formes de partenariat cégeps-entreprises

Les services des collèges auprès des entreprises demeurent largement confinés aux activités de formation sur mesure - et il est légitime que le réseau réponde d'abord aux demandes de formation, puisque son expertise y conduit. Mais le sens même du développement de la main-d'oeuvre au sein des entreprises est appelé à se transformer, en raison des fortes pressions exercées par les conditions du marché sur le rythme d'adaptation des individus et des entreprises. Ainsi, l'activité «adaptation des ressources humaines» s'inscrit de plus en plus au coeur du développement organisationnel de l'entreprise. On n'a qu'à constater le nombre de grandes entreprises, dans la région de Montréal, qui ont créé leur propre service de formation, afin d'associer plus étroitement les activités de formation aux autres fonctions de développement de l'entreprise. Il faut reconnaître, toutefois, qu'à

l'heure actuelle, certaines de ces entreprises ont commencé à réévaluer la pertinence de maintenir en place leur propre service de formation. Que ce soit en raison des nouvelles règles de concurrence ou simplement pour rationaliser leurs propres dépenses de fonctionnement, des entreprises songent sérieusement à confier au réseau public la responsabilité de prendre en charge leurs besoins de formation.

Quoi qu'il en soit, les impératifs liés à la croissance des marchés et à la compétitivité poussent à l'élargissement de la fonction «formation», vers un ensemble d'activités intégrant désormais la recherche appliquée, la diffusion et les transferts technologiques, les nouveaux modes de gestion, la veille technologique et l'utilisation de technologies nouvelles nées de la deuxième vague de l'informatique (l'ère des réseaux électroniques d'information faisant appel aux multimédias, à la télématique et aux télécommunications). L'OCDE estime qu'à peine 10 à 15 % du potentiel des technologies de l'information est actuellement développé, et que ces dernières vont devenir l'activité humaine la plus importante d'ici 10 ans. Ces technologies, par leur pénétration de tous les secteurs d'activités, viendront modifier - et le mouvement est déjà amorcé - l'environnement organisationnel des entreprises, tant sur le plan des qualifications requises que des modes de gestion à adapter.

Dans la région métropolitaine, malgré la croissance du secteur tertiaire moteur, du volume d'activités internationales et de la place qu'occupe la haute technologie, les entreprises accusent un retard important en matière de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre (notamment les PME). C'est ici que les collèges ont un rôle-clé à jouer pour les prochaines années, en poursuivant leurs actions auprès des entreprises. En participant à la réalisation du PDRH d'une entreprise, par exemple - et ces interventions sont encore insuffisamment nombreuses - le collège se trouve étroitement associé au développement organisationnel de l'entreprise. Son intervention ne peut, dans certains cas, se limiter à la seule

prestation d'activités de formation; elle renvoie aussi à une plus grande diversité d'actions, conformément aux besoins de l'entreprise (introduction de nouveaux modes de gestion, adaptation et transfert des technologies et des modes de production, analyse de situation, etc.). Du simple partenariat, on passe à «l'alliance stratégique» (laquelle va nécessiter la présence d'autres intervenants), où le collège constitue, avec d'autres, un véritable agent de développement socio-économique régional.

En conséquence, nous recommandons:

VII. **QUE LE MESS RECONNAISSE LE RÔLE DES COLLÈGES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES; QU'IL MODIFIE LE CADRE LÉGISLATIF DES COLLÈGES EN Y CONSACRANT UNE MISSION DE SERVICES À LA COMMUNAUTÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE; QUE SOIENT AINSI RECONNUES ET PROMUES DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES COMME LA RECHERCHE APPLIQUÉE, LA DIFFUSION ET LES TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES.**

III- VERS UNE PARTICIPATION ACCRUE DES COLLÈGES AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Les collèges étaient (et sont toujours), depuis leur début, des lieux accessibles à leur communauté immédiate. En témoigne l'utilisation de leurs infrastructures: bibliothèques, équipements sportifs, auditoriums, etc. Dans la région métropolitaine, plusieurs se sont intégrés au réseau des maisons de la culture. En témoignent aussi les services à la collectivité locale (séminaires, conférences, prêts de locaux à des groupes du milieu, etc.).

Aujourd'hui, dans la foulée de la demande croissante du milieu d'affaires, le rôle des collèges dans leur milieu d'appartenance prend des formes nouvelles. En corollaire, les partenaires des collèges sont devenus nombreux; le MESS n'en détient plus la presque exclusivité. Mais cette multiplication des intervenants, tant privés que publics, rend plus complexe le positionnement du réseau collégial, particulièrement dans la région de Montréal.

Dans un premier temps, le RCMM et ses collèges membres, malgré le peu de moyens à leur disposition, ont pris quelques initiatives communes de positionnement, afin de promouvoir la nécessité de la formation de la main-d'oeuvre et leur expertise en la matière : colloque sur le développement régional à Montréal, concours «Devenez entrepreneur», participation à des salons d'affaires, représentation au sein d'instances régionales comme les Chambres de commerce, tenue d'événements spéciaux (comme le déjeuner-causerie sur le crédit d'impôt à la formation, et celui portant sur l'évolution du marché de l'emploi d'ici l'an 2000), etc. Toujours, des partenaires privés ont été associés tant à l'organisation qu'à la réalisation de ces initiatives. Il s'avère impérieux de poursuivre les actions de positionnement à l'échelle régionale, parce que la communauté d'affaires, on le sait, méconnaît encore l'expertise des collèges en matière de développement de la main-d'oeuvre.

Montréal, une dynamique particulière

Mais le contexte urbain pose des difficultés particulières aux collèges, contrairement à des régions où depuis longtemps les collèges agissent à titre de partenaires actifs dans la communauté d'affaires (surtout s'ils y sont les seuls établissements d'enseignement supérieur). Un bassin plus réduit d'entreprises et d'intervenants facilite, en effet, les échanges et le maintien de relations soutenues; ce n'est pas le cas dans la région de Montréal. Le nombre élevé de collèges, le

découpage du territoire (06-M, 06-S, 06-N) et la proximité des collèges les uns des autres rend évidemment plus complexe le rôle de chaque intervenant sur la scène régionale.

Alors que certains secteurs industriels de pointe sont déjà reconnus en tant que moteurs du développement économique de la métropole, est-il normal de ne disposer que d'un seul centre spécialisé à Montréal ? Les centres et laboratoires de recherche sont pourtant nombreux dans la région métropolitaine. Mais ce sont aux universités et aux grandes entreprises qu'ils sont traditionnellement associés. Alors que les besoins en matière de recherche appliquée et de diffusion technologique augmentent notamment pour les PME, le réseau collégial, qui serait le mieux placé pour y répondre, peut difficilement jouer ce rôle, à l'heure actuelle.

La présence de 4 universités, de 11 commissions scolaires et de nombreuses firmes privées de formation crée un fort climat de concurrence pour l'ordre collégial. D'autant plus que ces réseaux interviennent aussi dans des créneaux analogues à ceux des collèges (doit-on d'ailleurs maintenir certains dédoublements dans la carte régionale des programmes entre les différents ordres d'enseignement ?). Ces réalités commandent des approches nouvelles et une concertation accrue, entre les collèges et avec les autres intervenants. Déjà, des réflexions s'amorcent quant à l'opportunité de maillages stratégiques entre des collèges de la région, ou d'une offre régionalisée de services aux entreprises en vue d'une réponse plus efficace aux besoins des entreprises. Ce sont là des avenues à examiner pour les prochaines années. Le réseau collégial demeure encore trop méconnu dans la région métropolitaine; des actions soutenues de promotion devront y être menées.

En conséquence, nous recommandons:

VIII. QUE LE MESS RECONNAISSE LE CARACTÈRE PARTICULIER DE LA RÉGION DE MONTRÉAL EN ACCORDANT UN APPUI FINANCIER BEAUCOUP PLUS SIGNIFICATIF À LA STRUCTURE RÉGIONALE DE REPRÉSENTATION DES COLLÈGES POUR TENIR COMPTE, NOTAMMENT, DES DIFFICULTÉS LIÉES AU POSITIONNEMENT DE L'ORDRE COLLÉGIAL DANS CETTE RÉGION.

Une reconnaissance aux plus hauts niveaux

Le nombre d'intervenants et de réseaux préoccupés du développement de la main-d'oeuvre ne se compte plus à Montréal : Chambres de commerce, municipalités (incluant la CUM), Corporations de développement économique et communautaire (CDEC), associations industrielles, centres de recherche, entreprises, administrations publiques, syndicats, universités, etc. Les collèges ne sont pas suffisamment présents dans ces réseaux. Par exemple, la nouvelle entente fédérale-provinciale sur le développement industriel, intervenue en mars 1992, stipule que les entreprises qui reçoivent une contribution financière devront prévoir des mesures d'adaptation de leurs ressources humaines; n'y aurait-il pas lieu d'établir des liens formels de concertation entre les ministères sectoriels industriels qui gèrent ce programme et le réseau collégial? Mais pour les collèges, ces liens ne sont pas nécessairement "naturels". Une plus grande coordination à d'autres niveaux s'impose donc.

Les récentes stratégies de l'État, notamment celle annoncée par le Comité ministériel permanent sur le développement du Grand Montréal (CMPDGM) traitant du redressement de l'économie montréalaise, ont fait état des problèmes spécifiques à la grande région métropolitaine et proposé des mesures adaptées (par

exemple, la modulation des normes du Programme d'Aide à l'Intégration de l'Emploi (PAIE) pour mieux tenir compte des besoins spécifiquement urbains). Avec la création des sociétés régionales de la main-d'oeuvre, annoncée dans le cadre de la loi 408, il est à souhaiter que les mesures soient modulées, suivant les besoins spécifiques de la main-d'oeuvre montréalaise et la nature des secteurs propulsifs qui s'y développent. Le mouvement actuel de restructuration industrielle commande toutefois des équilibres difficiles à opérer; d'un côté, une économie régionale qui regroupe l'essentiel des industries de haute technologie et où les exigences s'accroissent - des emplois pour individus qualifiés, dont les revenus s'élèvent en conséquence -, de l'autre côté, l'appauvrissement de couches nombreuses de population, de plus en plus dépassées par le niveau requis de ces exigences, et sans doute condamnées pour longtemps à l'inactivité. Ces réalités se côtoient plus durement dans la région métropolitaine et le fossé semble s'élargir inéluctablement. Le RCMM et les collèges sont conscients des problèmes et des enjeux actuels. Mais les solutions n'apparaissent pas toujours évidentes.

Aussi, faut-il affirmer davantage le rôle des collèges au sein des instances régionales, parce que leur niveau d'intervention se situe tant sur le plan du perfectionnement de la main-d'oeuvre en emploi que sur le plan du recyclage de clientèles défavorisées; leur rôle ne saurait donc se confiner à celui de dispensateur de services de formation. Toutefois, il s'avère essentiel qu'au palier provincial, là où les stratégies et les programmes sont élaborés, on tienne compte des spécificités régionales. On ne saurait appliquer les mêmes recettes dans chaque région - et le mouvement actuel de décentralisation semble le reconnaître, notamment avec la réforme annoncée par le ministre du développement régional.

À l'heure où le développement de la main-d'oeuvre constitue le principal défi des années 90, c'est l'ensemble du système d'éducation qui se trouve

nouvellement interpellé - dans sa mission, dans l'adéquation de ses «produits» (les diplômés) aux réalités du marché, dans le rapport entre les coûts du système et leur rendement social. Il serait anormal de voir apparaître un réseau parallèle de formation professionnelle au Québec, en marge du système actuel. Dans la région métropolitaine, de plus en plus de firmes privées investissent le terrain de la formation auprès des entreprises - et dans la mesure où l'adaptation de la main-d'oeuvre figure au coeur du développement organisationnel de l'entreprise, on peut prévoir que l'offre de formation suivra le rythme de la demande. Les réseaux publics d'enseignement n'auront plus le monopole de la formation. C'est là une réalité confirmée par le MMSRFP, en favorisant l'ouverture du marché de la formation (en effet, le réseau public ne sera plus nécessairement privilégié dans le cadre des programmes gouvernementaux). Ce mouvement va forcer les collèges à s'aguerrir davantage sur le marché. Et cela est sain.

Mais pour ce faire, il ne suffira pas que les collèges investissent davantage les lieux de concertation régionale. Il importe aussi que l'ensemble des autorités gouvernementales reconnaissent le rôle des collèges en tant que partenaires actifs du développement socio-économique régional: réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, réseaux de la main-d'oeuvre, ministères sectoriels, organismes et sociétés relevant de l'État, etc. La stratégie des grappes industrielles veut favoriser la synergie entre les intervenants de secteurs propulsifs de l'économie québécoise. Sa mise en oeuvre permettra aussi - nous l'espérons - une plus grande cohésion des interventions au sein de l'ensemble des autorités gouvernementales. Le RCMM et les collèges de la région métropolitaine estiment qu'il est aussi de la responsabilité des instances de l'Enseignement supérieur de promouvoir l'expertise du réseau collégial auprès des différents intervenants oeuvrant au développement économique. D'une part parce que ce réseau dispose des ressources et de la compétence nécessaires pour assumer pleinement ce rôle. D'autre part parce que

le système d'éducation ne peut évoluer en marge des autres acteurs et demeurer imperméable aux nouvelles réalités du marché de l'emploi.

En conséquence, nous recommandons:

IX. QUE LE MESS PRENNE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR PROMOUVOIR ET POSITIONNER LE RÉSEAU COLLÉGIAL COMME PARTENAIRE ACTIF DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, TOUT EN FOURNISSANT AUX COLLÈGES LE SUPPORT REQUIS POUR QU'ILS PUISSENT JOUER PLEINEMENT CE RÔLE DE PARTENAIRES EN RÉGION.

Il ne suffit pas de lever les obstacles qui freinent actuellement le partenariat avec les entreprises, encore convient-il de promouvoir la nécessité et la légitimité de ce partenariat.

CONCLUSION

L'éducation des adultes dans les collèges recouvre aujourd'hui des dimensions variées: cheminements individuels de formation, à temps complet et à temps partiel, clientèles spécifiques comme les prestataires de la sécurité du revenu et de l'assurance-chômage, services aux entreprises avec la formation sur mesure. Les collèges sont engagés depuis plusieurs années auprès de ces clientèles.

Aujourd'hui, de nouveaux enjeux apparaissent, à la lumière des bouleversements industriels et technologiques en cours. Il n'est pas étonnant que l'on ait décrété que la décennie 90 sera celle des ressources humaines dans les organisations. Et cela sous-tend d'abord que l'on accélère le rythme d'adaptation des personnes à l'évolution des conditions de réussite des entreprises. Le Québec traverse difficilement, à l'instar des autres pays occidentaux, le passage d'une économie traditionnelle, fondée sur les ressources naturelles, à une économie nouvelle, où des créneaux propulsifs et à valeur ajoutée permettront de se positionner à l'échelle mondiale.

Les collèges ont un rôle de premier plan à jouer dans ce contexte, de concert avec l'ensemble des intervenants socio-économiques. Ce rôle mérite, pour s'exercer pleinement, un leadership et un soutien adéquat du MESS. Non seulement faut-il que des ajustements soient apportés à la situation actuelle, mais importe-t-il aussi d'élargir le champ d'action des collèges (plan de développement des ressources humaines, activités de recherche appliquée, transferts technologiques, etc.). C'est là une condition de réalisation de leur mandat en matière de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre, dont devra tenir compte toute réforme de l'enseignement collégial. Parce que bâtir l'avenir, c'est d'abord transformer le présent.

Rappel des recommandations

I. QUE LE MESS ASSURE L'ACCESSIBILITÉ DES ADULTES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PAR L'APPLICATION D'UN MODE DE FINANCEMENT À TEMPS PARTIEL COMPARABLE À CELUI DU TEMPS PLEIN ET QUE LA LOI DES COLLÈGES SOIT MODIFIÉE EN CONSÉQUENCE.

II. QUE LA STRUCTURE DES PROGRAMMES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL SOIT RÉVISÉE DANS L'OPTIQUE DE LAISSER AUX ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION TOUTE LA MARGE DE MANOEUVRE VOULUE POUR PROPOSER, À LA CLIENTÈLE ADULTE, DES PROGRAMMES ADAPTÉS DE FORMATION ET QU'UN SYSTÈME MODULAIRE DE PROGRAMMES ASSORTI D'UNE CERTIFICATION PROGRESSIVE SOIT ÉTABLI.

III. QUE LE MESS ACCORDE LES RESSOURCES SUFFISANTES AUX COLLÈGES POUR QU'ILS PUISSENT OFFRIR ADÉQUATEMENT AUX ADULTES ET AUX ENTREPRISES DES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DANS LE CADRE D'UN MODÈLE DE FINANCEMENT PARTAGÉ.

IV. QUE LES RÈGLES DE FINANCEMENT AU NIVEAU DES ESPACES ALLOUÉS POUR ACCUEILLIR LA CLIENTÈLE DU COLLÉGIAL SOIENT MODIFIÉES DE FAÇON À PRENDRE EN COMPTE LA CLIENTÈLE INSCRITE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES, SURTOUT CELLE QUI RÉCLAME UNE FORMATION DE JOUR.

V. QUE LE MESS TIENNE COMPTE DE LA RÉALITÉ DES COLLÈGES URBAINS ET MODIFIE SES RÈGLES ACTUELLES EN MATIÈRE D'UTILISATION DE LOCAUX SUPPLÉMENTAIRES.

VI. QUE LE MESS FAVORISE UNE PLUS GRANDE DÉCENTRALISATION DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES VERS LES ÉTABLISSEMENTS, TOUT EN RECONNAISSANT L'IMPORTANCE DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET LA VALEUR DE LA FORMATION SUR MESURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE FORMATION ET DANS L'ACTUALISATION DES PROGRAMMES EXISTANTS.

VII. **QUE LE MESS RECONNAISSE LE RÔLE DES COLLÈGES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES; QU'IL MODIFIE LE CADRE LÉGISLATIF DES COLLÈGES EN Y CONSACRANT UNE MISSION DE SERVICES À LA COMMUNAUTÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE; QUE SOIENT AINSI RECONNUES ET PROMUES DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES COMME LA RECHERCHE APPLIQUÉE, LA DIFFUSION ET LES TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES.**

VIII. **QUE LE MESS RECONNAISSE LE CARACTÈRE PARTICULIER DE LA RÉGION DE MONTRÉAL EN ACCORDANT UN APPUI FINANCIER BEAUCOUP PLUS SIGNIFICATIF À LA STRUCTURE RÉGIONALE DE REPRÉSENTATION DES COLLÈGES POUR TENIR COMPTE, NOTAMMENT, DES DIFFICULTÉS LIÉES AU POSITIONNEMENT DE L'ORDRE COLLÉGIAL DANS CETTE RÉGION.**

IX. **QUE LE MESS PRENNE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR PROMOUVOIR ET POSITIONNER LE RÉSEAU COLLÉGIAL COMME PARTENAIRE ACTIF DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, TOUT EN FOURNISSANT AUX COLLÈGES LE SUPPORT REQUIS POUR QU'ILS PUISSENT JOUER PLEINEMENT CE RÔLE DE PARTENAIRES EN RÉGION.**